

La mère dans la littérature politique à la fin du Moyen Âge (XIV^e-XV^e siècles)

Y a-t-il une problématique liée à la figure de la mère dans le discours politique à la fin du Moyen Âge ? Telle est la question que nous pourrions nous poser à l'occasion de ce colloque consacré à *La mère au Moyen Âge*, devant la multiplicité des débats engagés par la question de la succession au trône dans le conflit qui opposa la France à l'Angleterre pendant plus d'un siècle, de 1337 à 1453.

Si la femme est un thème récurrent de la littérature morale, didactique et courtoise, et plus particulièrement à la fin du Moyen Âge où, avec l'art des *miroirs*, se développe une réflexion sur l'éducation et sur la représentation sociale du pouvoir¹, en revanche la place de la mère reste reléguée, dans les écrits humanistes et politiques, à la double perspective des enjeux civilisateurs des vertus chrétiennes et de la légitimité de la succession au trône. Ainsi, sans être totalement secondaire, son rôle n'est cependant pas premier dans le débat éthico-politique qui anime la construction du modèle idéal d'un gouvernement royal.

1 — A l'image des *Enseignements à son fils* de Saint Louis, les traités d'éducation se multiplient à la fin du Moyen Âge afin de soutenir et de parfaire l'éducation des princes destinés au gouvernement du royaume car « *faire triompher chez le prince enfant les qualités d'un gouvernant requiert une formation rigoureuse et large, à la fois religieuse, morale, intellectuelle et pratique* », ainsi que le relève Jacques Krynen dans son étude consacrée à *l'Idéal du prince et (au) pouvoir royal en France à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1981, p. 78.

L'incursion partielle et purement exploratoire que nous avons pu conduire dans le but d'apporter des éléments de réponse à cette question fait apparaître quelques points d'ancrage sociologiques et idéologiques à partir desquels nous érigerons notre problématique.

Tout d'abord, il nous faut constater l'inséparabilité du modèle moral, tel qu'il apparaît par exemple à la fin du XIV^e siècle (vers 1393) dans *Le mesnagier de Paris*², du modèle politique tel qu'on peut l'apercevoir différemment suggéré dans les écrits de Christine de Pisan, de Jean Juvénal des Ursins, de Jean Gerson et de Philippe de Mézières, entre autres références. Ensuite il faut admettre que la figure maternelle fait partie d'un ensemble archétypal féminin au sein duquel prennent place les vierges salvatrices et les épouses pieuses empruntées aux *auctoritates* antiques et judéo-chrétiennes (Camille, Dorothée, Suzanne, Andromaque, la reine Didon, la reine Esther etc...) dont Christine de Pisan relève l'exemplarité dans *La cité des dames* : « Enfin je te la peuplerai de femmes illustres et t'amènerai une haute reine ; les autres dames, même les plus nobles, lui rendront hommage et allégeance »³. Enfin il nous semble que le débat prend un relief particulier vers 1405 autour de la reine Isabeau de Bavière alors que la querelle des princes et la démence incapacitante du roi Charles VI mettent celle-ci sur la scène politique dans la construction difficile de la paix civile. Ainsi prise entre la tradition idéaliste et cléricale de la vertu et de la discrétion et les modèles et contre-modèles de l'histoire de la royauté, la place de la mère doit-elle être recentrée entre le modèle féminin chrétien et celui de la reine dans la pratique du pouvoir. Telle sera la triple perspective dans laquelle nous conduirons cette étude.

Un modèle féminin idéal

Pour qui sait lire entre les lignes, le prologue du *Mesnagier de Paris* laisse entrevoir un portrait de femme idéalisé à travers la figure de la parfaite épouse conformée à la souveraineté du mari : « Et toutesvoies, jasoit ce, comme j'ay dit, que a moy ne appartiengne fors que ung petit de service, si vouldroie je bien que vous sceussiez du bien et de l'onneur et de service a grant

2 — Edition Georgina E. Brereton et Janet M. Ferrier, traduction et notes par Karin Ueltschi, Paris, 1994.

3 — Ed. M. Cheney Curnow, thèse Vanderbilt University, 3 vol., 1975. La version que nous utilisons est celle du texte traduit en français moderne par Thérèse Moreau et Eric Hicks, Paris, 1996, p. 46.

planté et foison et plus que a moy n'appartient, ou pour servir autre mary se vous l'avez aprez moy, ou pour donner plus grant doctrine a voz filles, amies ou autres, se il vous plaist et besoing en ont. Et tant plus sarez, tant plus d'honneur y avrez, et plus louez en seront voz parens, et moy aussi et autres entour qui vous avrez esté norrie »⁴.

Vertu, sens de l'honneur, du devoir et capacité à instruire les filles dans une autonomie acquise sous la fêrule bienveillante de l'époux, tels sont les éléments d'une éducation somme toute délicate de la jeune fille conduite à la prudhommie par le mariage. Cette doctrine de l'éducation opposée à l'antiféminisme clérical tel qu'il a pu être développé au XII^e siècle, sous l'influence de la littérature monastique⁵ et à la méfiance traditionnelle à l'égard des jeunes épousées, comme on peut la trouver exprimée au début du XV^e siècle (vers 1404) dans le *Livre de bonnes meurs* de Jacques legrand : « Les hommes aussi quant se marient se doivent avisier et regarder la condicion de celle qu'ilz désirent en femme ; mais plusieurs sont deceupz pource qu'ilz les prennent en l'aage de XII ans ou entour : et queles elles seront lors nul ne le puet savoir, car comme dit le proverbe commun "qui voit enfant ne voit neant" »⁶ est un des éléments dynamiques de cette conception du rôle de la femme dans la société à la fin du Moyen Âge.

Les traités didactiques, pédagogiques et moraux qui évoquent cette question y ajoutent des éléments privilégiés empruntés aux vertus chrétiennes. Dans *Le livre des trois vertus* qui fait suite à l'esprit du *Livre de la cité des Dames*, Christine de Pisan assimile la perfection féminine aux vertus évangéliques : « Et affin que nostre doctrine soit generale en tous les estas des femmes parlerons a elles en ramantevant la fourme de leur viure. Laquelle nous disons et il est vray doit estre fondée sur sept principaulx vertus. Desquelles vertus nous parlerons selon les dis de Jhesucrist et le tesmoing des sains dicteurs »⁷. Cette analogie entre les qualités

4 — *Op. cit.*, Prologue, pp. 24-26.

5 — La lecture du *De contemptu feminae* rédigé au XII^e siècle par Bernard de Morlas, moine de Cluny, atteste de cette misogynie apeurée de la mentalité médiévale, qui tend à faire de la femme l'agent privilégié de Satan : « Toute femme se rejouit de penser au péché et de le vivre. [...] Femme perfide, femme fétide, femme infecte. / Elle est le trône de Satan, la pudeur lui est à charge ; fuis-la, lecteur ». H. Spitzmuller, *Poésie latine du Moyen Âge (III^e-XV^e siècle)*, Paris, 1971, pp. 617-621. Cité par Jean Delumeau, *La peur en Occident XIV^e-XVIII^e siècles*, Paris, 1978, pp. 320-321.

6 — *Archiloge sophie, Livre de bonnes meurs*, éd. Evencio Beltran, Paris, 1986, pp. 370-371.

7 — La version que nous avons utilisée du *Livre des Trois vertus* est empruntée à une première édition du texte donnée en exergue à une traduction en ancien portugais, signe de la notoriété du traité de Christine de Pisan, *Buch von den drei Tugenden in portugiescher übersetzung*, par Dorothee Carstens-Grokenberger, Aschenderffsche Verlagsbuchhandlung. Münster Westfalen, 1961, Germany, p. 13. Une édition plus accessible de ce texte a

féminines et les vertus chrétiennes que la prédication populaire ne manque pas de rappeler dans les sermons et l'incitation à la pratique des septénaires⁸, exaltent précisément les vertus d'obéissance, d'humilité et de chasteté conjugale qui caractérisent les *loyales épouses*, de charité et d'abnégation qui définissent les *veuves dames*, et de réserve et de pureté de cœur qui conduiront les jeunes filles au mariage ou au couvent. C'est donc l'évocation d'une conduite pieuse et effacée de la femme qui domine dans les traités didactiques et moraux. La jeune fille désirable et éloignée prise entre Eve et la Vierge, ainsi qu'elle apparaît sortir du *Traité de l'amour courtois* d'André Le Chapelain⁹ ou bien la Dame de haut parage qui, dans tout son éclat, suscite la complainte amoureuse et encourage la chevalerie à la prouesse, à la cour d'amour du roi Charles VI, ainsi que l'établit la tradition de la ballade courtoise pratiquée par Christine de Pisan, Eustache Deschamps, Othon de Grandson et plus tard Charles d'Orléans, s'efface donc au profit d'un modèle marqué par la sagesse, la fuite des mondanités et l'aspiration à la sainteté dont Jacques le Grant déposera le prototype pour les générations à venir et dont le discours politique s'est nourri dans la filiation de la conception du gouvernement divin : « Le souverain moian pour acquérir la grâce de Nostre Seigneur, c'est vivre saintement, péchiez eschever et vertuz acquérir. Par quoy appert que chascun se doit en son vivant pener de vivre saintement pour parvenir à la fin désiré, c'est assavoir à la gloire sans fin »¹⁰. De cette idéalisation du comportement, la figure féminine emportera donc les traits dominants, propres au mariage chrétien, de l'épouse dévote : « Aiez le cuer au ciel, et aourez de tout vostre cuer, et en faisant ainsi oyez messe chascun jour et vous confessez souvent. Et s'ainsy le faites et perseverez, honneur vous sourdra et tout bien vous vendra », et de l'épouse docile et obéissante à la manière de Grisélidis dont l'histoire rapportée sert

été réalisée par Charity Cannon Willard et Eric Hicks sous le titre : *Le Livre des Trois Vertus ou Le Tresor de la Cité des Dames*, Paris, 1989.

8 — Jean Gerson a laissé une trace intéressante de cette pratique des septénaires dans une lettre adressée à ses sœurs entre 1399 et 1400 et dans laquelle il reprend les parallèles établis par saint Augustin puis par Hugues de Saint-Victor au XIII^e siècle, entre les béatitudes, les dons du Saint-Esprit, les demandes du *Pater* et les vices et les vertus. Les séries ainsi constituées mettant en regard, par exemple, « envie, charité et miséricorde », deviennent l'objet d'une méditation quotidienne livrée à l'éducation spirituelle des femmes. Voir sur cette pratique l'article de E. Vansteenberghe : « Quelques écrits de Jean Gerson, textes inédits et études (V) Lettre a ses sœurs sur la méditation et les dévotions quotidiennes », dans *Revue des sciences religieuses* (U. de Strasbourg) janvier 1934 - 14 - pp. 371-395.

9 — Traduction, introduction et notes par Claude Buridant, Paris, 1974.

10 — *Le Livre des Bonnes Meurs*, ms. fr. 1023, cité par Jacques Krynen dans *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Age ... Op. cit.*, p. 61.

d'*exemplum* : « Fut translatee pour monstrier que puis que ainsi est que Dieu, l'Eglise et raison veuillent qu'elles soient obeissans et que leurs mariz veuillent qu'elles aient tant a souffrir, et que pour pis eschever il leur est neccessité de eulx soubzmettre du tout a la voulenté de leurs mariz et endurer paciemment ce que leurs mariz veulent. », comme le déclare à sa jeune épouse l'auteur du *Mesnagier de Paris*¹¹ et comme le redit à qui veut l'entendre le droit coutumier à travers les sentences des *Coutumes de Beauvaisis* depuis le XII^e siècle : « La femme est au pouvoir de son mary » et « Mout doit preude fame souffrir et endurer avant qu'ele se mete hors de la compagnie de son mari »¹².

A l'encontre de ces perspectives masculines, *Le livre de la Cité des Dames* cherche à rétablir une vérité d'ordre historique où noblesse, beauté, intelligence et sagesse se disputent les traits d'une supériorité qui destine les femmes à un véritable rôle dans la société et dans le gouvernement du royaume qu'il s'agisse de la reine Esther, libératrice de son peuple par sa grande sagacité¹³, ou de Sempronie la romaine, championne de la beauté et des humanités et dont Christine de Pisan utilise la figure pour défendre l'accès au savoir des femmes de son temps : « Car il est indubitable que les sciences forment les mœurs et apprennent à vivre sagement. C'est pourquoi je vous saurais gré, ma Dame, de bien vouloir me dire si l'esprit féminin est capable de jugement et de discernement, car je sais maintenant par vos exemples et ma propre expérience qu'elles peuvent retenir les choses les plus difficiles, en sciences comme en d'autres domaines »¹⁴.

Ainsi enserrée dans un réseau de signifiés qui font d'elle une « mineure » condamnée à la discrétion et à l'effacement dévot ou bien à l'excellence de la supériorité naturelle, la femme ne semble pouvoir se définir qu'à travers des modèles répertoriés au sein desquels *la mère* joue un rôle central et catalyseur d'une représentation de la perfection humaine et de la cohérence sociale.

La mère dans le modèle féminin idéal

La mère apparaît dans la littérature médiévale comme une référence absolue. Elle est la métaphore de l'origine et de la pro-

11 — *Op. cit.*, p. 47 et 230.

12 — Philippe de Beaumanoir, *Coutumes de Beauvaisis*, éd. A. Salmon, Paris, 2 vol., 1899-1900, II, § 1631.

13 — « Dieu choisit encore une femme, la noble et sage reine Esther, pour délivrer son peuple que le roi Assuérus tenait alors en esclavage ». *Op. cit.*, p. 171, ch. XXXII.

14 — *Ibid.* ... p. 115

tection, l'éducatrice qui assure le passage de l'état d'enfance à celui d'adulte et la présence déductive de la condition féminine dans les chroniques.

Par son rapport consubstantiel avec la Vierge Marie, la mère représente la forme achevée de la féminité. C'est par elle que s'accomplit la dignité de l'humanité. Dans les débats misogynes qui opposent les partisans de l'idée aristotélicienne de la débilité et de la faiblesse féminine aux défenseurs de l'égalité des sexes dans la création, Christine de Pisan souligne l'éminente dignité d'Eve à travers la maternité rédemptrice de Marie reprenant ainsi un des schémas symboliques les plus évocateurs du Moyen Âge attaché au nom d'Eva, la femme, devenu par intervention des lettres AVE, la Vierge, par allusion à l'hymne *Ave Maria Stella* chanté depuis le VIII^e siècle¹⁵ : « – Ma Dame, l'un des Catons, celui qui fut un grand orateur, dit encore que si le monde avait été créé sans femme, nous fréquenterions les dieux. Elle me répondit : Là, la folie de celui qu'on dit sage est manifeste. Car c'est par l'intermédiaire de la femme que l'homme accéda au royaume de Dieu. Si quelqu'un voulait avancer, à cause d'Eve, que c'est par la femme qu'il tomba, je répondrais qu'il gagna un rang bien plus haut par Marie que celui qu'il avait perdu par Eve. Car jamais l'humanité n'aurait été réunie à la Divinité si Eve n'avait péché. Hommes et femmes doivent louer cette faute grâce à laquelle un si grand honneur leur est advenu ; en effet, plus la nature humaine est tombée bas par la créature, plus haut elle a été relevée par le Créateur »¹⁶.

Ainsi la maternité est-elle constamment évoquée comme réalité qualifiante, non seulement dans les expressions lexicalisées référant à la causalité naturelle, comme on peut le voir à travers ces exemples empruntés à Jean Gerson et à Christine de Pisan : « Mère des études, Mère de Science, Mère et conduisaresse de toutes vertus », désignant emblématiquement l'Université et la sagesse¹⁷, mais également dans les chroniques où les témoins de

15 — P. Nykrog souligne cette parenté symbolique entre EVA et AVE par laquelle la mentalité médiévale définit l'âme de la femme : « L'un des symboles chers au Moyen Âge a précisément pour sujet l'âme de la femme : les trois mêmes lettres peuvent exprimer ce qu'elle a de plus précieux, et à l'opposé, ce qui fut sa manifestation la plus désastreuse, le tout selon l'ordre des éléments, ou selon le point de vue qu'on adopte. Les trois lettres EVA symbolisent la perte de l'humanité par la femme ; les mêmes lettres interverties, AVE, évoquent la douce image de celle qui par sa vertu a rendu la rédemption possible ». *Les fabliaux, Etude d'histoire littéraire et de stylistique médiévale*, Paris, p. 206.

16 — *Le livre de la Cité des dames*, op. cit., p. 55. Cette réflexion de Christine de Pisan est directement influencée par les remarques de saint-Paul sur la faiblesse humaine et le relèvement des âmes par Dieu dans la seconde épître aux Corinthiens. 12, 7-10.

17 — Jean Gerson, *Vival rex*, dans *Œuvres complètes*, éd Mgr Glorieux, Paris, 1963, vol VII*, *L'œuvre française*, pp. 1137 et 1155 et Christine de Pisan *Le livre de Prudence* (B. N. ms.

l'histoire sont très attentifs aux grossesses royales, toujours occasions de réjouissance pour le peuple assuré d'une hérédité du pouvoir, ainsi que le souligne Jean Juvenal des Ursins dans son *Histoire de Charles VI*, pour l'année 1389 : « La reyne fut grosse d'enfant sentant, dont le roy et tout le peuple fut bien joyeux, et voulut le roy qu'elle entrast bien et honorablement à Paris »¹⁸.

Cette célébration de la mère trouve dès lors sa force expressive dans les valeurs civilisatrices de l'éducation contre lesquelles le discours politique appuie une partie de sa maîtrise argumentative. La promotion de l'instinct maternel est soulignée d'abord par l'évocation de la simplicité des mœurs. L'auteur du *Mesnagier de Paris* insiste sur la nécessité d'éduquer soi-même ses enfants : « Or est il certain aussi que aprez ce que dit est vous avez a penser de vous, voz enfans et vostre chevance. Mais a ces trois choses et a chascune pouez vous bien avoir aide. »¹⁹, tandis que Jacques Legrand fait de l'éducation parentale conjointe le pilier de la bonne morale selon Aristote : « Les parens, et singulièrement pere et mere, doivent tres soigneusement penser de leurs enfans et mettre paine par bonne doctrine, par bons enseignemens, qu'ilz soient bons et bien introduiz en bonnes mœurs, car comme dit Aristote en son VIII^e Livre d'ethiques, le pere est a son filz cause de estre, cause de nourriçon et cause de discipline. Par lesquelles choses il appert qu'il ne souffist pas que le pere soit cause de ses enfans par generacion, mais oultre plus il les doit nourrir et enseigner. »²⁰, et que Christine de Pisan dresse le portrait héroïque de la reine Frédégonde, veuve du roi Chilpéric, promettant d'avancer contre l'ennemi, au milieu de ses barons, le prince héritier dans les bras : « J'abandonnerai toute peur féminine et armerai mon cœur de courage viril afin d'augmenter votre hardiesse et celle de nos hommes, pour l'amour de votre prince. J'avancerai à votre tête en le tenant dans mes bras : vous me suivrez »²¹. Cette maternité triomphante et salvatrice revêt d'ailleurs un caractère sacrée à travers la figure de l'enfance intouchable évoquée bien souvent dans les affaires juridiques du temps, ainsi que le souligne Claude Gauvard dans son analyse de la criminalité à la fin du Moyen Âge : « Lorsque la jeune fille menacée de viol veut se défendre, elle n'a qu'à prendre un enfant dans ses bras pour arrêter net l'ardeur de ses agresseurs. Le meurtre contre l'enfant touche

Fr. 605 et 2240, cité par M.J Pinet, *Christine de Pisan (1364-1430) étude biographique et littéraire*. Paris, 1927, p. XV.

18 — Jean Juvenal des Ursins *Histoire de Charles VI*, éd. J. A.C. Buchon, dans *Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France*, Paris, 1843, p. 367.

19 — *Le mesnagier*... *Op. cit.*, p. 410.

20 — *Le Livre des bonnes mœurs*, *op. cit.*, p. 376.

21 — *La cité des dames*, *op. cit.*, p. 87.

bien au sacré depuis le moment où celui-ci est conçu, jusqu'à l'âge qui confine à la jeunesse... »²².

Ainsi peut-on parler d'une apologie de la maternité qui affleure dans la littérature romanesque, didactique et morale comme dans le discours politique, tantôt associée à la topique mariale, comme on peut le constater dans le sermon *Veniat Pax*, de Jean Gerson, construit comme un plaidoyer pour la réconciliation des princes : « Et que dirons nous de vous, o Vierge de paix, o royne de paix, vierge Mere tres digne ; ne aymes vous mie nostre paix sur toutes riens cree, nostre record et nostre reconciliation ? »²³, tantôt superposée à la figure de la souveraine idéale, dans une composition qui ouvre un débat à la fois juridique et idéologique.

La mère et la reine idéale

La maternité apparaît donc avant tout comme un argument polémique dans la discussion qui se noue autour de la succession au trône. Dans le mythe des origines de la royauté, il y a celui de la succession ininterrompue des rois de France qui soude par un même sang les liens du pouvoir entre les générations et fonde, à travers l'hérédité, le concept de royauté naturelle. Le roi, dès lors « *vray espoux et mary de France* », ainsi que le rappelle Jean Juvénal des Ursins, dans *Loquar in tribulacione*²⁴, devient le garant et le modèle des vertus chrétiennes, le roi *très chrétien* et *divinement consacré* depuis Clovis et ses successeurs. Mais cette royauté sacerdotale a ses règles légitimes qui excluent les femmes et leurs descendants de la succession à la couronne de France, ainsi que le justifient Jean de Montreuil dans son *Traité contre les Anglais*²⁵, Jean Juvénal des Ursins dans son *Traictié compendieux*²⁶ et l'auteur anonyme du traité *Après la destruccion de Troye la grant*²⁷ qui reprend, vers 1420, la démonstration de Jean de Montreuil autour du mythe de la loi salique : « Car le roy de France, de si long temps qu'il n'est memoyre du contraire, par grant et meure deliberacion et par l'accort et consentement de tous ceulx de son dit royaume, pour obvier a toute guerres et autres inconveniens,

22 — « *De grace especial* » *crime, état et société en France à la fin du Moyen Age*, Paris, 1991, 2 vol, vol II, p. 827.

23 — *L'œuvre française VII**, p. 1110.

24 — Voir P.S. Lewis, *Écrits politiques de Jean Juvénal des Ursins*, S.H.F., t. I, Paris, 1978, p. 360.

25 — Voir *Opera*, vol. II, *L'œuvre historique et polémique*, éd. N. Grevy, E. Ornato et G. Ouy, Turin 1975, pp. 159-218.

26 — Voir *Écrits politiques, op. cit.*, vol. 2.

27 — B.N.F. fr 5059, fol 46v, cité par Jacques Krynen, *Idéal du prince et pouvoir royal en France à la fin du Moyen Age (1380-1440)*, *op. cit.*, p. 290.

fist, constitua et ordonna ung edit que jamais fille de France ne pouvoit ne devoit succeder ne parvenir a la couronne de France ne a l'eritage dudit royaume, quelque faulte qu'il eust d'enffans masles, et que la couronne ne pouvroit eschoir ne venir fors que a hoir masle seulement, fust de droite ligne ou par eschorte de conte ou autrement. Lequel edit a depuis tousjours esté tenu ferme sans aucunement l'enfraindre et confirmé de tous les roys qui depuis ont esté. Et toutefoyes icelui edit fut fait avant que oncques roy d'Angleterre eust fille de France... ».

Ainsi dans la question de la succession au trône, le statut de la femme se réduit-il à celui de génitrice des enfants mâles. Et le rôle de la reine se trouve-t-il dès lors conforté dans cette fonction juridique d'assurer la légitimité royale par la mise au monde des futurs rois, ce qui, dans les querelles qui opposent la couronne de France à la couronne d'Angleterre pendant la guerre de Cent ans, devient le centre des débats patriotiques, comme l'atteste le *Traictie compendieux* de Jean Juvénal des Ursins : « Il y a aucuns Anglois qui dient que le filz de la fille peult et doit succeder, et que la mere luy fait pont et planche. Le quel argument est trop puerile et inutile, veu que le moyen est vicieux ; et n'y avoit Ysabel aucun droit, par consequent ne son filz, car le droit qu'il y eust peu avoir a esté par le moyen d'elle, et est reputeée comme non avoir esté »²⁸.

L'expression « *Pont et planche* » utilisée par les anglais, selon Juvénal des Ursins, indique très clairement cette primauté de la mentalité médiévale accordée à une maternité sans pouvoir mais fondatrice de la dynastie. Il va de soi, en conséquence, que la figure de la reine ne peut qu'être assujettie à une perception de la parfaite dignité royale et maternelle. De là l'émergence des modèles et des contre-modèles de reines, l'idéalisation de Jeanne de Bourbon et la dénonciation d'Isabeau de Bavière.

Dans *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, Christine de Pisan loue la « grande honnêteté de la reine Jeanne de Bourbon » et sa qualité de « *loial espouse* », mère et garante de la bonne tenue de la cour sous les conseils du roi : « Il gardoit son mariage loiaument et selon Dieu, son parler et abit honeste et chaste, cellui de la royne, de ses enfens et serviteurs de sa court, semblablement simple, car ne souffrist que homme de sa courtt, tant fust noble poissant, portast trop cours habiz, ne trop outrageuses pollaines, ne femmes cousues en leurs robes trop estraintes... »²⁹. Cette exemplarité de la perfection de la reine,

28 — *Op. cit.*, p. 26.

29 — *Livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, éd. S. Solente, S.H.F., Paris, 1936,

mère et protectrice des vertus, est réexploitée par Christine de Pisan dans sa *Lettre à Isabeau de Bavière, reine de France*, rédigée le 5 octobre 1405, afin d'inciter la reine à être l'arbitre de la paix entre les princes : « Très redoutée dame [...] ne vous soit donques merveille se a vous qui, ou dit et oppinion de tous, povez estre la medecine et souverain remède de la garison de ce royaume, a present ployé et navré piteusement et en péril de pis, or se trait et tourne, non mie vous supplier pour terre estrange, mais pour vostre propre lieu et naturel heritaige a voz trez nobles enfans »³⁰. Le thème de la reine guérisseuse – *povez estre la medecine et souverain remède de la garison de ce royaume* – et mère du peuple relève de la perception hagiographique des saintes protectrices du royaume depuis Sainte Geneviève et la reine Clotilde. Et cette sainteté des reines s'épanouit à l'évidence dans des figures maternelles d'exception, qui, telle Blanche de Castille, mère de Saint-Louis, s'est vu confier l'éducation du futur roi et son initiation dans les voies de la sagesse ainsi que le note souvent Jean Gerson dans sa prédication par attachement à la royauté sainte de Louis IX : « En surplus quelconque jonesse ait Monseigneur le daulphin, on le doit bien garder et endocriner, comme la mere saint Loys fist de luy, de quoy vindrent tant de biens ; non pour quant fut il josne esleve au royaulme ; car il estoit saigez en la sagesse de ses conseilliers, puissant en sez chevaliers, et juste en sez bons officiers »³¹. En insistant sur la nécessité de la sage éducation des princes et en reconnaissant cette capacité à une femme, mère et reine parfaite que fut, pour le prédicateur de Notre-Dame, Blanche de Castille, Jean Gerson reconnaît implicitement l'autorité de la mère dans la conduite des enfants pourvu que celle-ci forge le caractère et non la sensibilité comme le rappelle la littérature des miroirs où il est conseillé que les enfants soient au plus tôt tirés des « mignotises maternelles »³².

Ce fort portrait des reines, mères et éducatrices des vertus et de la sagesse royale prouve à l'évidence que l'idéalisation du modèle entre dans l'argumentation d'une théorie politique du pouvoir dont les contre-modèle, comme celui d'Isabeau de Bavière, nourriront les polémiques partisans.

t. 1, p. 82.

30 — Cité par R. Thomassy dans : *Essai sur les écrits politiques de Christine de Pisan*, Paris, 1938, p. 133 et suivantes.

31 — *Veniat pax*, dans *L'Œuvre française*, op. cit., vol. VII*, p. 1148.

32 — Christine de Pisan, *Le livre des fais et bonnes meurs du sage roy Charles V*, op. cit., t. 1, p. 7, cité par Jacques Krynen dans *Idéal du prince et pouvoir royal* etc... p. 86.

En effet, entre les portraits juvéniles et flatteurs de la jeune épouse du roi Charles VI, princesse de la cour d'amour, arbitre des jeux poétiques : « Haulte, poissant, très louée Princece, / Bonne et belle, vaillant de tous nommée, / Pleine de sens, d'onneur et de nobece, / Et en maint lieux redoubtée et amée etc... »³³ et Isabeau la débauchée et la dépensière, ainsi que le répètent à qui veut l'entendre les pamphlets politiques : « La déesse Vénus règne seule à votre cour. L'ivresse et la débauche lui servent de cortège et font de la nuit le jour au milieu des danses les plus dissolues. »³⁴, il n'y a que l'espace de la guerre civile qui s'instaure entre les Armagnacs et les Bourguignons, et la conscience d'un pouvoir dégradé dans l'amoralité des princes. Ainsi dans son sermon prononcé en français, le jour de l'Ascension en 1405, Jacques Legrand laisse-t-il deviner la dénonciation des débordements de la reine à travers celle de l'inconduite des grands de ce monde : « Quele deffaute, quel pechié, quele offense, quele injure, quel obprobe, quele vilenie fait le prince a Dieu qui par un seul bon vouloir peut la Loy de Dieu garder, peut son pays et ses gens justement gouverner, et point ne le fait ! Il ne fault a princes que le bon vouloir car ils ont le pover ; » et « si mettez et boutez hors l'ignorance de Dieu et de justice qui vous a fait pugnir, et prenez vraie humilité de pure et franche volenté, tele que chascun l'apperçoive : car publique deffaute requier publique amendement. Et ainsi vous trouverez vraye paix laquelle apporta le Fils de Dieu en terre et la fist crier par ses angels, comme j'ay dit au commencement ; car seulement paix est donnee aux hommes et aux femmes de bonne volenté, qui est bien a noter »³⁵.

Les voiles de la prédication masquent ici le refus des excès, qui ont conduit la rumeur à répandre la bâtardise du futur roi Charles VII et l'indignité de la reine, sources des contestations de la légitimité royale : « Ou les Anglois diront que en Ysabeau eult si detestable faulte qu'il y eult cause de la pugnir et emprisonner, et en ce cas elle devoit estre tenue et reputeée indigne et inhabille des droitz de la couronne de France, voire de trop maindre chose

33 — Christine de Pisan, ballade XI, dans *Œuvres poétiques*, publiées par Maurice Roy, Paris, 1886, vol. 1, p. 219.

34 — Sermon de l'Ascension prêché par Jacques Legrand en 1405, rapporté par Jean Markale dans *Isabeau de Bavière*, Paris, 1982, p. 92. D'autres pamphlets circulaient tels le *Songe véritable* et le *Pastoralet* reprochant à la reine sa nature dispendieuse, comme on peut le voir dans cet extrait rapporté par Régine Pernoud dans *Christine de Pisan*, Paris, 1982, p. 121 : « Quand est aussi de la reine. / Tout son penser, tout son attaine. / Et d'en prendre ce qu'elle en peut ; / Mais non pas tant comme elle veul ».

35 — Voir E. Beltran, « Un sermon français inédit » dans *Romania*, t. 93, Paris, 1972, pp. 460-478 et pp. 475-478.

ne son filz par le moyen d'elle n'y eust peu avoir droit ; ou elle estoit pure et innocent [...] »³⁶. Il va de soi, dès lors, que la maternité royale a pour vocation première de réguler la légitimité de l'accès au pouvoir et que sa contestation apparaît comme un argument d'autorité dans la propagande politique et partisane de la Guerre de Cent ans.

A l'issue de ces quelques notes de travail, il nous semble que la figure de la mère dans la littérature politique à la fin du Moyen Âge s'inscrit, d'une part, dans le continuum d'un discours pédagogique et moral qui fait de la mère l'accomplissement de la femme et, d'autre part, dans la dynamique d'une pensée qui isole des modèles historiques et juridiques les principes d'une théorie de la transmission du pouvoir.

Au seuil de cette réflexion, nous nous demandions s'il existait véritablement une problématique de « la mère dans le discours politique à la fin du Moyen Âge ». Après quelques prospections, il nous semble que cette question a son fondement dans la représentation du statut de la femme. Les reines, en effet, comme les autres femmes, doivent montrer des ambitions limitées. Épouses des rois, elles ont l'obligation de réfléchir leur perfection et n'accèdent à la dignité qu'à travers leur sagesse discrète, leur capacité à modérer les décisions de leur époux et leur maternité qui assure la solidité de la couronne. Il n'y a donc pas de problématique à construire, en terme dialectique en tout cas, autour de ce thème de la maternité dans le discours politique. Il ne soulève, en effet, le débat que dans les cas d'illégitimité des descendants mais alors c'est moins le motif de la maternité qui retient l'attention que celui de l'adultère. Les mères du discours politique sont sages et ne suscitent guère l'imagination, ou bien elles sont débauchées et cessent d'être des mères pour devenir des ribaudes, réduisant dès lors le modèle maternel aux trois données de la perfection théorique, de l'inconsistance sociale et de la dénaturation morale.

Nathalie NABERT,
*Doyen de la Faculté des Lettres
 de l'Institut Catholique de Paris*